Règlement particulier du
15ème TNA ECOBaD Adultes de Chassieu
6-7-8 mai 2023

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **22 Avril 2023**. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s «N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8D9-P10-P11-P12-NC».

3. Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.

4. Les catégories « Jeunes » soit les Minimes, Cadets et Juniors peuvent participer au **15ème TNA ECOBaD Adultes de Chassieu**, Tournoi National Adultes organisé par le club de Chassieu (CBC69).

5. Le Juge-Arbitre sera : M. Gildas PERCHE du club de BRON (BEB69). Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le GEO sera Carine REY du club organisateur.

6. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et de la FFBaD. N° d'autorisation : en cours, N° de dossier POONA : 2203974.

7. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum de 300 inscrits, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits.
   Les inscriptions sont à envoyer par mail : **sophie.cbc69@gmail.com** ou par courrier à **Sophie FALLER 10 Rue Colbert 69740 GENAS.** Le règlement est à réaliser par virement (envoi du RIB sur demande par mail) ou bien par chèque (à l'ordre du CBC69). Le règlement devra être effectif (chèque reçu ou virement réalisé) au plus tard le 22 Avril 2023.Toutes les informations sont consultables sur le site Badiste.fr.
   En cas de surnombre de demandes d'inscription, les plus tardives ou sans règlement à la date du tirage au sort ne seront pas prises en compte.

8. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 6 mai 2023, les doubles mixtes le dimanche 7 mai 2023 et les simples le lundi 8 mai 2023. Les tableaux seront constitués en poules avec 2 sortants.

9. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points chacun.

10. Les tableaux seront composés en regroupant les joueurs en fonction de leur nombre de points au CPPH. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
    Cas particuliers :
    - Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
    - Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus."

11. Des tableaux seront créés afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.

12. L'inscription est autorisée sur 1, 2 ou 3 tableaux. Le montant de l'inscription s'élève à 18€ par joueur(euse) pour un tableau, 20€ pour 2 tableaux et 22€ pour 3 tableaux.

13. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) par chèque bancaire, liquide, virement ou via Badnet.

14. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente : volants plumes (PERFLY FSC 960) et volant plastic (YONEX MAVIS 500) pour les joueurs P.

15. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage.

16. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

17. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

18. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.

19. Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc.… Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40 s à l'arrêt de jeu de 11 pts et avant 1 min 40 s entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre.

20. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.

21. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

22. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler à la table de marque et au Juge-Arbitre et ce dernier leur indiquera un horaire maximum de retour.

23. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition

24. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase dont les paniers de basket, sera compté faute au service comme en jeu. Tout volant touchant des filins sera remis en jeu de façon systématique au service et dans le reste de l'échange.

25. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match. Compte-tenu de la configuration des terrains et de l'espacement entre ceux-ci, le coaching entre les points ne sera pas possible.

26. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.

27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

28. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 19 avril 2023. Le CPPH du joueur sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 22 avril 2023.

29. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 22 avril 2023 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien.
Passée cette date, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle, …) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur, …).

30. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

31. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

32. Le Club de Chassieu décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

33. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

34. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier

Fait le 03/03/2023

PERCHE GILDAS